

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatorze juin deux mille vingt quatre à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NEUSSAGUES EN PINATELLE, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Emmanuel FOURNAL (en remplacement de Thierry MATHIEU), David GENEIX, Eric JOB, Philippe LEBERICHEL, Jérôme LUSSERT, Michel MARSAL, Daniel MEISSONNIER, Patrick MERAL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Claire TEISSEDE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Eric VIALA

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Danièle MAJOREL, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Ghyslaine PRADEL, Jean-Paul REBOUL, Christophe SOULIER, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Pierre JUILLARD pouvoir à Magali CRAUSER, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Pierrick ROCHE, Bernard PAGENEL pouvoir à Eric JOB, Ghyslaine PRADEL pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Alain VAN SIMMERTIER pouvoir à Gilles CHABRIER

Date de convocation : 07 juin 2024
Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET
Membres en exercice : 57
Présents : 32 – Pouvoirs : 5 – Votants : 37

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Non votants : 0

Objet : Budget commercialisation de terrains à bâtir à Massiac - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur Didier ACHALME, Président se retire pour le vote du compte financier unique.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-14, L.2121-31 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants, L.5211-36, L.2121-1 et suivants relatifs à la désignation d'un Président autre que le Président de l'intercommunalité pour présider au vote du compte financier unique et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu la délibération n°2023CC-184 en date du 18 septembre 2023 portant candidature à l'expérimentation du compte financier unique ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique en date du 09 octobre 2023 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats ;

Considérant que le compte financier unique se substitue pendant la période d'expérimentation au compte de gestion et au compte administratif ;

Vu le compte financier unique annexé ;

Considérant que Monsieur Didier ACHALME, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Gilles CHABRIER, 1^{er} Vice-Président pour le vote du compte financier unique ;

Considérant que Monsieur Gilles CHABRIER, 1^{er} Vice-Président, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte financier unique de la Communauté de communes, pour l'exercice 2023, dressé par Monsieur Didier ACHALME, Président ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2023 tel que présenté ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Financier Unique Budget Commercialisation de 2 terrains à bâtir à Massiac 2023						
Résultats reportés			37 357,00		37 357,00	0,00
Opérations de l'exercice					0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	37 357,00	0,00	37 357,00	0,00
Résultat de clôture		0,00	37 357,00		37 357,00	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	0,00	0,00	37 357,00	0,00	37 357,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	37 357,00		37 357,00	

- **DE CONSTATER**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER et ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe commercialisation de terrains à bâtir à Massiac à Monsieur le Président au titre de l'exercice 2023 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Neussargues-en-Pinatelle, le 14/06/2024
Le Président,

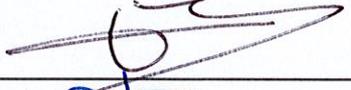


Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Murat, le 14/06/2024

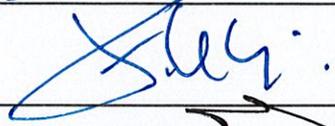
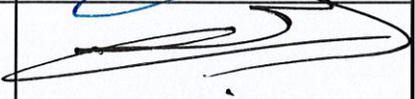
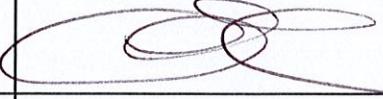
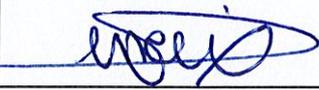
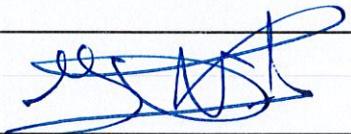
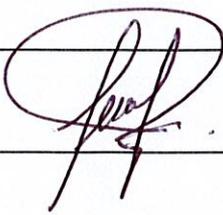
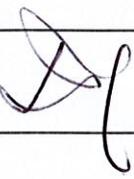
Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 57
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 37
 VOTES : Pour : 37
 Contre : 0
 Abstention : 0

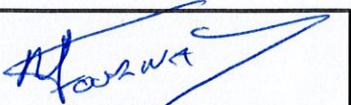
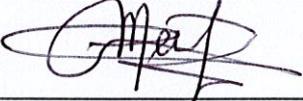
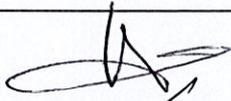
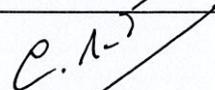
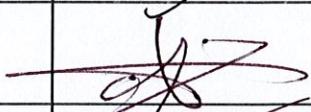
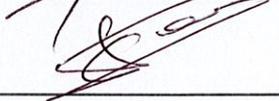
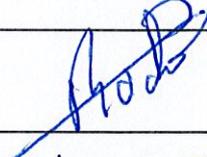
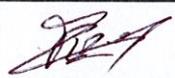
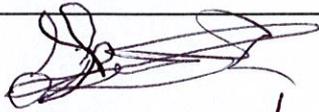
Date de convocation : 07/06/2024

ACHALME Didier	
AMAT Gilles	
ANDRIEUX-JANETTA Claire	
ARMANDET Djuwan	
BATIFOULIER Vivien	
BATIFOULIER Karine	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BOUARD André	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABRIER Gilles	
CHARBONNIER Marie-Ange	
CHAUVEL Lucette	

ARRETE ET SIGNATURES

CRAUSER Magali	
DE MAGALHAES Franck	
DELPIROU Denis	
DONIOL Christian	
FOURNAL Xavier	
GENEIX David	
GOMONT Danielle	
JOB Eric	
JOUVE Robert	
JUILLARD Pierre	
LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle	
LANDES Jean-François	
LEBERICHEL Philippe	
LESCURE Luc	
LUSSERT Jérôme	
MAJOREL Danièle	
MARSAL Michel	

ARRETE ET SIGNATURES

MATHIEU Thierry	Représenté par Emmanuel FOURNAL	
MEISSONNIER Daniel		
MENINI Vincent		
MERAL Patrick		
PAGENEL Bernard		
PENOT Jean-Pierre		
PONCHET-PASSEMARD Colette		
PORTENEUVE Michel		
POUDEROUX Gérard		
PRADEL Ghyslaine		
REBOUL Jean-Paul		
ROCHE Félix		
ROCHE Pierrick		
ROLLAND Danièle		
RONGIER Jean		
ROSSEEL Philippe		
SARANT Philippe		

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

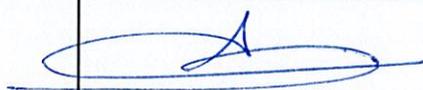
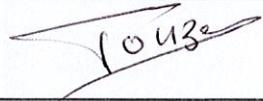
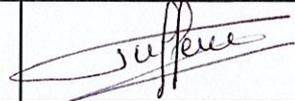
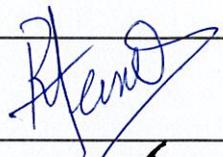
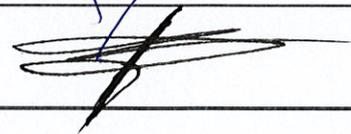
ID : 015-200066637-20240614-2024CC_108-BF



Hautes Terres Communauté - Commercialisation de deux terrains à Bâtir à Massiac

CFU 2023

ARRETE ET SIGNATURES

SOULIER Christophe	
TEISSEDRE Claire	
TIBLE Marie-Laure	
TOUZET Josette	
TRONCHE André	
TUFFERY Marie-Claire	
VAN SIMMERTIER Alain	
VERDIER Jean-Louis	
VERNET Roland	
VIALA Eric	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/06/2024 et de la publication le 20/06/2024.



A Murat, le 20/06/2024